L'alcoolisme et l'armée [fin]

Autor(en): **Salomon**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **13 (1905)**

Heft 3

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-682436

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'ALCOOLISME ET L'ARMÉE

Dr SALOMON, Médecin-Major de 2me classe.

(Suite et fin.)

Quant au vin ordinaire la question se pose, pour les commandants de compagnie, de savoir s'il sera distribué pur ou préalablement *mouillé*, c'est-à-dire étendu d'eau

La réponse est facile : le mélange connu dans les lycées sous le nom *d'abondance* ne conserve ni les qualités de l'eau ni celles du vin ; il se produit là comme un phénomène d'interférence qui annihile à la fois la saveur rafraîchissante de l'un et l'effet tonique de l'autre, et d'autant plus complètement que leur mélange est fait depuis longtemps.

Par contre, cette *eau vineuse*, additionnée de sucre et chauffée pourra, l'hiver, fournir une excellente boisson hygiénique qui distribuée chaude, supplée avantageusement la tisane de thé, dont la préparation collective ne peut guère, à moins de se leurrer de mots, se comparer avec l'infusion appréciée des gourmets.

On sait que cette infusion, pour garder la finesse de son arome et son action excitante et tonique, doit être préparée selon des règles délicates : eau bouillie, versée rapidement bouillante encore sur les feuilles placées dans un récipient tiédi ; le contact ne doit pas durer plus de cinq à dix minutes, afin d'éviter la dissolution de produits dont l'amertume masquerait la saveur recherchée ; — toutes conditions difficiles à réaliser à la caserne.

Le thé distribué en temps d'épidémie n'a pas tant pour objet de produire une action stimulante, que de faire accepter l'eau bouillie peu agréable par elle-même et indigeste.

Pour revenir à l'alcool, après avoir empêché le soldat de s'intoxiquer à l'intérieur de la caserne, il faut éloigner le poison de sa porte à l'extérieur.

Sur les chemins, à la cible, à la manœuvre, en poursuivant les mercantils qui suivent les troupes en marche et qui glisseraient le plus souvent dans leurs produits l'alcool interdit à la cantinière.

Reste enfin à sauvegarder le soldat à ses heures de liberté et à l'empêcher de se livrer avec d'aut nt plus d'ardeur à des excès au dehors qu'il aura été tenu à plus d'abstinence au dedans

L'autorité sur les cabarets et débits, toujours si nombreux autour des bâtiments militaires, est faible.

Il est regrettable que l'article 9 de la loi du 17 juillet 1880, remise en vigueur à Lyon par le Dr Augagneur, maire de la ville, ne comprenne pas les casernes dans l'énumération des « édifices du culte, cimetières, écoles primaires et *autres établissements* d'instruction publique autour desquels on fixera la distance où peuvent être établis les cafés et débits. »

Alors c'est surtout ici qu'intervient l'action de l'éducation morale. Il faut donc que le soldat connaisse les dangers de cet alcool, et pour cela il appartient à l'officier, devenu l'éducateur moral de la nation, d'instruire ses hommes sur une question qui, par tant de points, touche aux problèmes les plus graves de notre état

social. Beaucoup déjà ont entrepris avec zèle cet enseignement militaire qui complète celui qui s'organise un peu partout.

Ainsi, de même que le ministre de l'instruction publique a recommandé aux recteurs de développer l'*enseignement anti-alcoolique* (qui, dit-il, ne doit pas être considéré comme un accessoire et doit prendre une place officielle, au même titre que la grammaire ou l'arithmétique, sanctionnée par des examens), — de même le ministre de la guerre a prescrit des conférences et des leçons pour bien montrer aux hommes le danger de l'alcool et aider à cette campagne contre un poison « qui condamne à une prompte déchéance tous les individus qu'il atteint, détruisant la race et anéantissant partout où il pénètre les énergies intellectuelles et morales ».

Déjà, dans beaucoup de chambres, l'enseignement par l'image complète l'enseignement par la parole. Des peintures murales montrent la déchéance de la figure humaine, font assister aux scènes lugubres que provoque la boisson ; des aphorismes en grosses lettres accentuent la légende qui, à force d'être vue, finit par imposer aux cerveaux les plus récalcitrants cette suggestion par les yeux que manie si bien les réclamiers industriels, afficheurs, etc.

Dans certains régiments, pour stimuler le zèle des tièdes, on a organisé des concours de sobriété.

Bien entendu, toutes ces leçons doivent se compléter par celle de l'*exemple* qui les résume toutes. Et comment cet exemple de l'abstention ne serait-il pas donné par ceux qui, acceptant la mission de montrer le danger aux autres, ont dû se convaincre d'abord eux-mêmes ?

Il est donc important que les sous-officiers soient volontairement sobres, n'abusent pas de leur influence pour obtenir de la cantinière des liqueurs défendues.

Il est à désirer qu'aux manœuvres, à la popotte comme aux tables des mess ou des cercles militaires, toutes les liqueurs à base d'alcool soient délaissées ; que les réunions d'officiers, tout en gardant leur caractère de sympathique cordialité, ne deviennent jamais le motif de libations dont le danger est ainsi universellement proclamé.

Les instituteurs, le clergé, tous commencent de même à proscrire ces liqueurs ; il faut que l'officier, qui a non moins charge d'âme, tienne à donner le bon exemple, car l'esprit du soldat est simpliste et saisit mal les nuances.

Si le fourrier qui communique le rapport, si l'ordonnance qui prend les instructions de son officier, si le caporal dont on vient de faire remplir le bidon d'eau claire aperçoivent à la table de leurs supérieurs de l'absinthe, du cognac, des liqueurs, etc., j'ai grand peur que toutes les instructions précédemment données ne perdent immédiatement leur effet et que les plus savants raisonnements du monde sur l'usage et l'abus ne se heurtent, dans l'esprit du troupier, à cette objection : « pourquoi me le défend-on et serait-ce mauvais pour moi, puisque mes chefs en prennent ? »

Aussi, quels que soient l'ennui et la gêne qui puissent encore résulter pour quelques-uns de cette abstention complète, vous l'accepterez tous avec entrain si la conviction a bien pénétré en votre esprit que cette leçon par l'exemple est le plus puissant auxiliaire de la lutte et qu'en vous faisant les apôtres d'une croisade contre l'alcool, vous évitez à la Patrie un déchet formidable et contribuez à sa sa force et à sa grandeur dans le monde!

Le service médical de l'armée japonaise.

Par un correspondant du journal « The Lancet ».

L'hôpital de Sasebo, fort de 600 lits, comprend 10 pavillons construits en bois léger, recouverts de plâtre intérieurement, couverts en ardoises, avec un simple plancher de sapin. Ces pavillons se trouvent sur des fondations en briques hautes de trois pieds, ce qui permet une excellente ventilation sous le plancher. Des corridors couverts relient ces diverses constructions. La salle d'opération est de 20 × 30 pieds sur 12 de hauteur. L'eau est amenée par des appareils de stérilisation et les chirurgiens se lavent les mains avec du savon et de l'eau stérilisés, puis les plongent dans l'alcool et parfois les trempent dans une solution antiseptique. Tous les objets de pansement sont stérilisés au moment même. Les fils de ligature employés sont presque toujours de la soie. Le seul anesthésique employé est le chloroforme, l'anesthésie locale est complètement abandonnée.

Presque toutes les fractures sont traitées par des appareils plâtrés. Tous les médecins sont tenus de rester pendant dix heures par jour à l'hôpital.

Le Japon possède deux vaisseaux-hôpitaux, le *Kobe-Maru* et le *Saikio-Maru*. Le mot « maru », qui veut dire « rond », est appliqué ici à tous les navires non combattants, qu'ils appartiennent au gouvernement ou à des particuliers. Ces deux navires ne font pas partie du service sanitaire de l'armée. Nous avons pu voir le Saikio-Maru à son arrivée, avant que le bateau ait été remis en état pour un prochain voyage. C'est un steamer à une cheminée et deux mâts appartenant à une compagnie de navigation et n'ayant reçu que des accomodations temporaires pour le transport des malades. Il y a quatre grandes salles, deux à l'avant et deux à l'arrière, les unes pour les malades, les autres pour les blessés. Ces salles qui occupent toute la largeur, sont situées sur les différents ponts, le pont supérieur étant réservé aux salles d'opération, de désinfection, de pharmacie et au personnel. Cette façon de procéder qui n'était pas recommandable pour un voyage dans les régions tropicales, car les salles des ponts inférieurs deviennent très rapidement intolérables, grâce à la température élevée, va parfaitement bien dans le cas actuel, où le voyage ne dure que deux jours et s'effectue par des températures parfaitement supportables.

Le navire contient :